

Chargé du contrôle des concessions électricité et gaz

Filière Technique – Cadre d'emploi des techniciens

Finalité de la fonction :

- Participer au contrôle des concessions électricité et gaz
- Contrôler et suivre les flux financiers liés aux concessions électricité et gaz
- Contrôler la Taxe sur les consommations finales d'électricité TCCFE et préparer son reversement aux communes

Positionnement hiérarchique

La réalisation des missions se fait avec l'équipe en place (1 technicien + 1 ingénieur), ainsi qu'avec des partenaires externes (consultants techniques et financiers).

Dans un premier temps, l'agent est placé sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice Energie/Concessions.

Dans le cadre d'une réorganisation en cours, la réalisation des missions se fera au sein d'un service « Concessions », sous la responsabilité de l'ingénieur chef de service, au sein de la « Direction Energie ».

Relations fonctionnelles

- Internes : les autres services du SYANE et en particulier « Finances », « Travaux et conduite des opérations – réseaux d'énergie »
- Externes : les concessionnaires Enedis / EDF / GrDF, les fournisseurs d'énergie, les collectivités adhérentes au SYANE, les autres syndicats d'énergie, la FNCCR

Activités principales

Participer au contrôle des concessions électricité et gaz

- Planifier et organiser les missions de contrôle, piloter les prestataires (AMO)
- Analyser les données techniques, économiques et financières du contrôle et participer à l'élaboration du rapport de contrôle, sa présentation aux élus
- Assurer le suivi du patrimoine des concessions électricité et gaz (inventaire et valorisation) en relation avec les concessionnaires et évaluer la qualité de service
- Alimenter les bases de données de contrôle
- Assurer la récupération de TVA relative aux travaux de distribution publique d'électricité
- Préparer les Conférences Départementales relatives à la programmation des investissements (Loi NOME) et inventaire « FACE »

Contrôler et suivre les flux financiers liés aux concessions électricité et gaz : calculer et contrôler les montants de redevances, article 8, PCT

Contrôler la Taxe sur les consommations finales d'électricité TCCFE, la préparation et le suivi de son reversement aux communes

- Contrôler la perception,
- Participer à la rédaction du rapport de contrôle
- Alimenter l'outil de suivi « PROGOS »
- Assurer le suivi du reversement de TCCFE aux communes
- Mettre à jour le périmètre (suivi des transferts)

Mission d'ordre général : assistance réglementaire et juridique des domaines connexes aux concessions,

- Conseiller et accompagner les collectivités et usagers : assistance réglementaire, technique et juridique
- Assurer la production de documents cartographiques
- Organiser et animer des réunions techniques, y compris avec des élus (Commissions, CCSPL, etc.)



Profil Type requis

Compétences requises (savoir, savoir-faire)

- Formation initiale : BAC + 2 ou 3,
- Connaissances dans le domaine des énergies, et des concessions de service public
- De bonnes compétences rédactionnelles et orales et une certaine autonomie sont nécessaires
- Compétences exigées en utilisation avancée de tableurs et bases de données,
- Un strict devoir de réserve et de confidentialité sera exigé de l'agent
- En fonction de ses compétences et des priorités de la Direction Energie, l'agent pourra être amené à travailler sur d'autres dossiers.

Les aptitudes générales exigées (savoir-être)

Le poste requiert des qualités d'organisation ainsi qu'une capacité d'analyse